

SITUATION ALIMENTAIRE A L'OFFICE DU NIGER DE LA PERIODE COLONIALE AU COUP D'ETAT DU 19 NOVEMBRE 1968

Dr Kanchi GOÏTA,
chargé de recherche
Académie Malienne des Langues
kanchigoita@yahoo.fr

RÉSUMÉ

L'Office du Niger est ce complexe hydro-agricole créé au Soudan (actuel Mali) par la France pour rompre la dépendance de son industrie textile avec la Grande Bretagne et prendre en charge les problèmes alimentaires de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Pour atteindre ce double objectif affiché, un barrage de dérivation a été construit à Markala, un réseau hydraulique mis en place, des terres aménagées et une main d'œuvre servile déportée essentiellement du Yatenga (Burkina Faso) et du pays Minianka (Cercles de Koutiala et Yorosso). Mais, de la période coloniale à la fin de la première république du Mali indépendant, force est de reconnaître que les attentes n'ont pas été comblées ni pour les colons installés encore moins pour le rêve AOF. L'objectif de cet article est de présenter la situation alimentaire en zone Office du Niger en ce qui concerne la deuxième portion du contingent et les colons des deux périodes retenues. Pour mener à bien cette étude, nous avons procédé par une analyse documentaire et fait usage de guides d'entretien administrés à des personnes ayant vécu les périodes indiquées dans les villages de colonisation ou ayant été acteurs de l'une ou l'autre de ces périodes en zone Office du Niger. Il ressort de l'étude que la colonisation française n'a jamais cherché à assurer une sécurité alimentaire et la première république n'avait pas les moyens de sa politique agricole, toutes choses qui ont engendré l'insécurité alimentaire en zone Office du Niger.

MOTS CLÉS :

Office du Niger, situation alimentaire, période coloniale, première république, colon.

ABSTRACT

The Niger Office is this hydro-agricultural complex created in Sudan (now Mali) by France to break the dependence of its textile industry from Great Britain and address the food problems of French West Africa (AOF). To achieve this double stated objective, a diversion dam was built in Markala, a hydraulic network set up, land developed and servile labor deported mainly from Yatenga (Burkina Faso) and

the Minianka land (Koutiala and Yorosso circles). But, from the colonial period to the end of the first independent republic of Mali, it must be recognized that the expectations were not met, neither for the settlers established, nor for the AOF dream. The objective of this article is to present the food situation in the Niger Office area with regard to the second portion of the quota and the settlers of the two periods selected. To go through this study, we carried out a documentary analysis and made use of interview guides administered to people who lived the periods indicated in the villages of colonization or who were actors in one or other of these periods in the Niger Office area. The study shows that French colonization never sought to ensure food security and the first republic did not have the means for its agricultural policy, all of which created food insecurity in the Niger Office area.

KEYWORDS:

Niger Office, food situation, colonial period, first republic, settler.

INTRODUCTION

En vue d'assurer l'approvisionnement de son industrie textile en matière première, la France a entrepris dans la première moitié du XX^{ème} siècle la culture du coton au Soudan français. Pour atteindre cet objectif, le processus sera facilité par l'accord du Gouverneur Général Jules Carde qui exigera la prise en compte du volet riziculture (Suret-Canale, 1964). L'ingénieur hydraulicien, Emile Bélime, obtiendra même dudit gouverneur la publication, le 6 juin 1926, d'un décret autorisant la mobilisation militaire des travailleurs, dits *deuxième portion du contingent*, pour des durées de trois ans sur les chantiers (Tricart, J. et Blanck, J.P., 1989). L'Office du Niger sera créé alors par un décret du Président Paul Doumer le 05 janvier 1932 avec un objectif d'aménagement de 960 000 ha soit 510 000 ha de coton et 450 000 ha de riz en 50 ans. En principe, la culture du coton devrait permettre aux colons de se faire un « capital financier » leur permettant de prendre en charge leurs petites dépenses et la riziculture, assurer leur alimentation. Au regard des plaintes enregistrées dans les villages de colonisation et les données documentaires relevées, cela ne semble pas avoir été le souci des différentes autorités (Magassa, 1997 ; Coulibaly, 1997 ; Suret-Canale, 1964). Les différentes politiques mises en place aussi bien pendant la colonisation qu'au cours de la première république n'allaient pas dans le sens du bien-être des colons sur le plan alimentaire. C'est dans cette optique qu'à la lumière de l'anthropologie du changement social et du développement, il y a lieu de se questionner : quelle a été la politique agricole pendant chacune de ces deux périodes ? Quelles ont été les implications de ces politiques sur la situation alimentaire des colons en zone Office du Niger ?

L'objectif de cet article est de faire comprendre que les premières autorités qui ont

géré l'Office du Niger étaient plutôt dans une logique de ponction que de bien-être des colons. Le recueil des données a fait l'objet de l'usage d'un guide d'entretien administré dans les zones de l'Office du Niger, selon la technique semi-directive, à des personnes qui ont vécu ces deux périodes, la méthode étant qualitative. Mais nous avons fait surtout recours aux sources documentaires relatives à la zone Office du Niger pendant les périodes de la colonisation et de la première république. Le traitement des données s'est effectué par une analyse de contenu. La difficulté a été de trouver suffisamment de témoins pour la période coloniale, toute chose qui a été comblée par les sources documentaires. Au plan éthique, la plupart des enquêtés nous ont donné la latitude de les citer nommément arguant que les conditions de vie des colons de ces périodes doivent être révélées pour servir de boussole aux autorités actuelles en ce qui concerne la gestion de l'Office du Niger.

1. La politique agricole coloniale à l'Office du Niger et ses implications sur la situation alimentaire des colons

Les grands travaux de l'Office ont été effectués dans le cadre d'un rapport de force se traduisant par un face à face colonisateur/colon ou dominateur/dominé ou encore et surtout vainqueur/vaincu. Le mode d'expression de ce rapport ne pouvait être autre que la négation du vaincu par le vainqueur allant même souvent jusqu'à une remise en question du statut d'Homme du second par le premier. Cet état d'esprit, qui a prévalu chez les initiateurs de l'Office du Niger pendant toute la période coloniale, a engendré des modes spécifiques de traitement des colons à cette époque. La politique agricole sera axée sur une économie de traite. Le travail forcé sous la houlette du Service Temporaire des Irrigations du Niger (S.T.I.N.) et le Travail Contractuel Imposé (T.C.I.) qui ont constitué les différentes formes d'organisation de la main d'œuvre vont rimer toujours avec insécurité alimentaire.

1.1. Les implications de la politique agricole coloniale sur la situation alimentaire des colons

1.1.1. Du « *mugufara* » au « *sakaroba*¹ »

Une fois nommé Président Directeur Général de l'Office du Niger, Emile Bélimé se lance dans la poursuite des travaux déjà amorcés en 1929 dans le cadre de son grand projet d'aménagement. Avant même la mise en place du réseau hydraulique, notamment la réalisation des canaux du Macina et du Sahel et l'ouverture du barrage de Markala, les premiers colons débarqués dans la zone se sont retrouvés dans un environnement insolite (la pleine brousse) comme sur une autre planète :

¹ *Mugufara* est un terme bamanan qui désigne un plat fait de petit mil écrasé à moitié et pétri avec soit de l'eau simple, soit du lait selon les moyens. L'on peut y ajouter du sel et du sucre au besoin. Dans le cas de l'Office du Niger, c'était un plat fait le plus simplement possible. Le *sakaroba* est un plat de riz préparé sans soins avec très peu de condiments et très indigeste, nourriture des prisonniers maliens d'antan.

« Ici c'était totalement la brousse. Ils sont venus nous jeter ici » a dit Burama Wedarawugo, chef du village mossi de Siguinvoucé (zone de N'Débougou) dans un entretien que ce dernier nous a accordé le 19 juin 2007². Ils ont trouvé sur place une situation peu enviable comme cela leur avait été déjà annoncé par les chefs locaux qui les avaient contraints à l'exil. Gégué Goïta, village de Koyankura, zone de Niono, indiquera le 16 juin 2007 :

« On a même dit que Niono est difficile. C'est ce que les fama ont dit. Qu'ils vont nous déporter pour qu'on aille mourir à Niono. Nous sommes venus, puis... En vérité, c'était comme ils l'avaient dit. Quand nous sommes venus, bon, nous avons trouvé Niono tel qu'on l'a dit. Il y avait la famine à Niono à cette époque ».

Aux conditions du transfèrement, s'est donc ajoutée rapidement la question alimentaire.

« Nous étions tenaillés par la faim. Nous avons supporté tout ça ici » déclarait encore le sexagénaire Burama Wedarawugo.

« *Nous étions comme des animaux. Arrivés ici, il n'y avait pratiquement rien à manger* » se rappelle le vieux Yacouba Coulibaly du village minianka de Niémina, zone de Molodo, en focus groupe le 21 Juin 2007.

Les mesures transitoires ont consisté pour l'administration coloniale de l'Office à la fourniture d'une ration alimentaire très précaire malgré les efforts énormes qu'étaient appelés à déployer les colons.

« On nous donnait une ration. Ce sont les blancs qui nous donnaient la ration. On nous donnait du petit mil écrasé (mugufara) jusqu'à ce que nous ayons cultivé pendant le premier hivernage » nous a laissé entendre Gégué Goïta.

Entre 1934 et 1947, les colons ont dû dégager des champs, en débroussaillant des savanes arbustives ou arborées et même des forêts aux prix de lourds sacrifices pour produire à la main du coton presque gratuitement pour le blanc et des céréales pour leur propre subsistance. Cela ressort des propos du vieux Yacouba Coulibaly du village de Niémina (Zone de Molodo) comme suit :

« ...après la première année, tout le monde a cultivé le coton et le mil. Le coton était pour le blanc, le mil était réservé pour notre alimentation ».

Malgré les méthodes coercitives utilisées et tous les moyens financiers mobilisés, les résultats restèrent des plus mitigés. En 1939, seuls 13 300 ha de terres ont pu être irrigués sur les 960 000 ha prévus. La production de coton brut s'élevait à 422 t (au lieu des 100 000 t annoncées par Bélimé). La production de riz atteint à cette époque à peine 6 200 t. (http://fr.wikipedia.org/wiki/office_du_niger). Le gain en argent,

2 Nous nous sommes approprié ici des informations issues de notre mémoire de DEA soutenu en 2008 à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), intitulé *L'Approche Contrat-Plan et les Logiques des Exploitations Familiales en zone Office du Niger : Cas des périmètres irrigués du Kala Inférieur*.

issu de la vente du coton, qui devrait permettre au paysan de parer aux pénuries alimentaires par l'achat de vivres, lui servait juste de s'acquitter de ses impôts. SURET-CANALE Jean (1964), indique qu'en 1942, sur 1876 tonnes de coton produites par le Soudan, l'Office du Niger en a fourni 606 tonnes. Les rendements misérables, n'atteignaient pas 300 kilos à l'hectare. Le prix payé au producteur, 1 franc le kilo de coton-graines en 1925-1926, tomba à 0,60 franc en 1933-1934. En 1936, le prix au producteur a été revu et porté à 0,75 franc, mais cela ne changea en rien en la situation monétaire du colon réduit à se contenter du strict minimum. Les raisons de cet échec sont autant techniques qu'agronomiques. Aux contraintes climatiques se joint la problématique des semences dont les variétés ont été jugées inadaptées. Les paysans étaient insuffisamment formés aux nouvelles techniques culturelles étrangères à leurs traditions, comme la traction animale. A ces insuffisances, il y a lieu d'ajouter le manque de suivi vétérinaire et d'aliment bétail provoquant une mortalité élevée des animaux. Les prix d'achat au producteur inférieurs aux prix du marché ruinaient également les paysans et ne leur permettaient pas de se procurer les intrants et l'équipement nécessaire à une augmentation de la production. Il faut évoquer ici, les problèmes d'ordre sociologique mal appréhendés que furent les difficultés d'adaptation liées à la rupture violente des liens et soutiens avec la communauté villageoise d'origine. Les colons ne pouvaient être assimilés qu'à des gadgets manipulables à volonté et à qui l'on faisait exécuter sans murmures et correctement les ordres, donc pas d'initiatives personnelles quelconques à prendre. Mais la situation ci-dessus décrite semble avoir été nettement meilleure à celle de la *deuxième portion du contingent* sur les chantiers du barrage de Markala, du creusement des falas et de l'élévation des digues. Contrairement à la logique qui voudrait qu'un travailleur soit bien nourri en vue de la reproduction de sa force de travail, les éléments de *la deuxième portion du contingent* se présentaient aux yeux de l'encadrement comme des matériaux de construction. L'insuffisance de l'alimentation se doublait de la mauvaise qualité de la cuisine. Le *sakaroba* était le plat le plus fréquent. Il n'y avait aucune considération pour la propreté des « ustensiles de cuisine » qu'étaient ces fûts dont l'intérieur se recouvrait très souvent d'un mélange complexe d'oxyde de fer communément appelé rouille. Par souci d'amortissement maximal des investissements, et notamment des machines, les « ouvriers » travaillaient 12 heures par jour sans repos hebdomadaire et ce, malgré les alertes de plusieurs missions de contrôle soulignant l'insuffisance de rations alimentaires et des prescriptions limitant le travail à 9 heures par jour, soit 5 jours sur 7.

« 2000 à 2 500 travailleurs étaient employés en moyenne par an, recrutés de force et établis dans les camps de travail aux conditions extrêmement rigoureuses ». ([#Conditions d'existence et de travail des colons de l'Office](https://fr.wikipedia.org/wiki/Office_du_Niger))

En effet, les conditions de vie et de travail des colons sont dénoncées par la presse radicale socialiste et par des personnalités ou organisations telles qu'Albert Londres,

André Gide, la Ligue des droits de l'Homme ou le Secours populaire qui ne cessaient de tirer la sonnette d'alarme. Malgré tout, pour le colonisateur :

« Au stade colonial, l'investissement du travail bon marché doit protéger ailleurs celui de l'enveloppe financière ; en d'autres termes, il est préférable de perdre des vies humaines que de l'argent » [Magasa, 1999 : 130].

A cela s'ajoute, une politique de maintien de l'ordre faite de sévices corporels, d'injures, de toutes sortes d'humiliations et de privations alimentaires (Magasa, 1999). Il y aura plusieurs pertes en vie humaines comme en témoigne la plaque à l'entrée du pont-barrage : « A la mémoire de tous ceux qui ont *payé de leur vie pour la réalisation de cet ouvrage* ». Le vieux Gaoussou Dembélé, chef de village de Sokourani (Zone de Molodo), un des déportés, évoquera de façon pathétique les sacrifices de construction du barrage :

« Toute personne qui arrive à ce barrage, doit verser d'abord des larmes. *Ecoutez-moi. Tu dois pleurer. Toute l'eau qui coule sous le barrage, c'est du sang. Si tu arrives là-bas, tu dois pleurer d'abord. Ne regarde pas la beauté de ce barrage. Ce qu'il y a là-dessous, tu l'ignores. Toutes les barres de fer qui le surplombent ont pour supports les squelettes humains. Tous sont des enfants de pauvres. Ce sont des militaires. Chaque année, ils étaient recrutés. Si l'on en recrutait chez toi, tu faisais des lamentations funéraires. Oui, car ceux qui retournaient étaient peu nombreux. Du barrage à Niono, à chaque sibiri³, partout où tu mets le pied, c'est sur des squelettes humains. Le barrage-là n'a pas été construit aussi facilement qu'on le pense* ».

Aucune action concrète ne fut entreprise à cette époque pour palier la souffrance et la malnutrition meurtrière dans les camps de travail forcé de l'Office installés sur les deux rives du fleuve Niger. Il s'agit pour la rive droite du camp de Jamarabugu pour la construction du barrage, le camp de Pingely pour le canal de navigation, le camp de Marakala pour les ateliers et le camp de Npebugu pour la carrière. Pour la rive gauche, il y avait le camp de Banjugu pour le canal du Sahel, le camp de Kayo pour le canal Nord, le camp de Kokiry pour le canal d'évacuation, le camp de « Bucryus » et le camp de Sarakala pour le canal d'adduction principale. Malgré la suppression en 1936 du Service Temporaire des Irrigations du Niger (responsable moral des méthodes brutales et cyniques), la situation alimentaire des travailleurs resta précaire. En réalité, la promiscuité, les souffrances quotidiennes et surtout la malnutrition qui caractérisaient ces camps de travail ou de concentration n'étaient en perspective que les prémisses de la vie carcérale des villages de colonisation.

3 *Sibiri* : c'est une mesure arbitraire de longueur représentée par l'écartement du pouce et de l'index.

1.1.2. La vie dans les villages de colonisation ou la hantise permanente de la disette

Les villages de colonisation sont les sites d'accueil des déportés auxquels l'on a attribué le nom de colons à l'Office du Niger. Prenant dans la plupart des cas le nom de leur localité d'origine comme Koyan N'Golobala (zone de Niono), Niémina (zone de Molodo), pour ne citer que ceux-ci, ces établissements-catastrophes étaient pendant la période coloniale des lieux de domestication et de séquestration par excellence de la force de travail des « indigènes » en vue de donner à ladite force, l'orientation souhaitée, celle de l'affection pour la culture du coton. Ces villages offraient le spectacle d'un univers artificiel dont la conception obéissait à un seul dessein, celui de l'accaparement du produit du labeur des colons. Toutes les manières étaient bonnes pour ce faire : pillage de greniers en l'absence de leur propriétaire, saisie des récoltes pour - disait-on - soutenir l'effort de guerre, interdiction d'organiser des actes de solidarité en faveur des plus démunis, notamment les vieux colons, mutations perpétuelles sur les parcelles puis, manque de liberté quant au choix des cultures et des techniques culturelles (Magasa, 1999). Les conditions du travail ne se référaient à aucune réglementation en la matière. De six heures du matin à douze heures et de quatorze heures au coucher du soleil, le colon était rompu à la tâche (Suret-Canale, 1964).

En 1932, fut institué en marge du Service Temporaire des Irrigations du Niger (S.T.I.N., le Travail Contractuel Imposé (T.C.I.). Instrument de la politique de séduction coloniale, il fixait un certain nombre de droits aux colons : droit au matériel agricole contre remboursement, aide vivrière la première année, droit aux semences, droit à une maison, etc. Une fois installé, chaque colon se voyait attribuée une superficie calculée sur la base d'un lot de 6 hectares par travailleur-homme valide âgé de 15 à 55 ans. Mais dans la pratique, le T. C. I. ne différait pas beaucoup du S.T.I.N. en termes de méthodes utilisées car le colon dépendait toujours de l'Office du Niger. Il devait construire son habitation et ses annexes, défricher ses champs, enlever les arbres, les souches, les termitières, aider à achever les installations d'infrastructures du village. Bélime même sera obligé de reconnaître la permanence de la disette dans la zone (BELIME, E. in Coulibaly, C., 1997). Mais l'ingénieur lia cette situation à l'arriération de la race noire qui ne connaîtrait pas la valeur du fleuve Niger et ne disposerait pas de moyens intellectuels pour en tirer profit :

« Traversant, de bout en bout, les terres de la famine, le grand fleuve est là, comme un présent magnifique offert à des races trop arriérées pour en comprendre la valeur ou trop inhabiles pour s'en servir » [Bélime, E. in : Magasa A., 1999 2^e éd., 117].

C'est dans cette logique que l'indigène a été considéré comme imprévoyant. Il fallait donc l'aider à lutter contre sa propre imprévoyance par la mise en place d'une structure dite coopérative dénommée Société Indigène de Prévoyance (S.I.P.). En 1931, les S.I.P. furent introduites à l'Office du Niger sous le nom d'Associations

Agricoles Indigènes (A.A.I.) avec comme directeur du conseil d'administration, un fonctionnaire nommé par la Direction de l'Office du Niger. L'objectif que visaient les A.A.I. était de mieux canaliser les révoltes paysannes et de servir d'intermédiaire entre les colons déportés et l'Office du Niger. Comme les S.I.P.,

« Il s'agissait officiellement de parer à l'« imprévoyance » de l'indigène qui, sans souci de l'avenir, consommait toute sa récolte sans conserver même les semences nécessaires à la campagne agricole de l'année suivante » [Suret-Canale, 1964 : 299].

Ce fut un instrument de plus d'exploitation coloniale, comme l'attestent ces propos de Magasa :

« Fausse coopérative à organisation autoritaire sans nature juridique précise et à gestion financière douteuse, ces filiales de l'Office du Niger n'obtiendront pas davantage la confiance du colon. En tant que syndicat patronal où les colons ne jouaient aucun rôle effectif, les A.A.I. furent entravées par l'intervention d'autres organisations plus ou moins autonomes » [Magasa, 1999 :147].

De ce fait, malgré l'avènement des A.A.I., la situation alimentaire ne s'améliora guère. Chaque grenier de réserves était ravitaillé à raison de 2 kilogrammes de grains par contribuable et par an. Aussi, en plus du prélèvement en guise de redevance en nature de 400 kg/ha de paddy et 250 kg/ha de coton-graines, les colons ployaient-ils sous le fardeau des réquisitions de grains et des cotisations obligatoires. Les greniers de réserves affiliés aux A.A.I., loin de constituer une solution à la question vivrière, l'accentuèrent au contraire, car le colon n'avait plus accès au grain une fois dans ces greniers, même pendant la période de soudure. Il appartenait désormais aux chefs selon la position de chacun d'eux dans la chaîne de commandement. Ces derniers confondaient fréquemment le budget des sociétés de prévoyance et le budget de leur unité administrative, les recettes du premier servant à parer aux déficits du second (Suret-Canale, 1964). En quoi ces A.A.I. étaient-elles alors prévoyantes ? En fait, les greniers répondraient mieux au nom de greniers de ponction que de réserves car ils s'avèrent plus favorables à la traite qu'au bien-être du paysan. Cette situation très délétère pour les colons engendra des résistances dont les modes d'expression furent la fuite et des remous de plus en plus fréquents. C'est ainsi qu'en avril 1944, des milliers de colons exprimeront leur ras-le-bol pendant la grande manifestation de Niono pour dénoncer les mauvaises conditions de vie liées au caractère très aléatoire de la production (les mutations trop fréquentes dans les parcelles attribuées, l'impossibilité d'entraide au profit des vieux colons, l'organisation carcérale des villages de colonisation et l'absence de liberté dans le choix des cultures). Ces colons protesteront surtout contre l'insuffisance de vivres, leur appauvrissement depuis l'entrée en colonisation, leur impossibilité de gagner de l'argent ailleurs en cas de mauvaises récoltes. De plus, ils ne supportaient pas leur statut foncier qui faisait d'eux des locataires des terres qu'ils cultivaient contrairement à la promesse de 1937 des autorités de l'Office du Niger selon laquelle le colon deviendrait propriétaire après dix ans d'exploitation.

La deuxième guerre mondiale sera un tournant important pour les colonies françaises en ce sens que sa fin ouvrira une nouvelle ère. En effet, les mesures politiques prises, liées aux exigences du moment, entraînèrent l'allègement de plusieurs contraintes qui pesaient sur les *indigènes* notamment celles émanant du dispositif législatif assez répressif du travail. Le travail obligatoire sera aboli par la loi du 11 avril 1946⁴. L'entrée en vigueur de cette loi aura pour conséquence le départ de plusieurs colons⁵, opérant du coup une hémorragie de la force de travail que l'Office du Niger n'était plus en droit de contrôler, le Travail Contractuel Imposé étant en principe levé. L'administration de l'Office se verra dans l'obligation de revenir à la politique de séduction par l'institution de la mécanisation, substitut de la main d'œuvre gratuite perdue. Cette mécanisation dans sa version intégrale répondait à la préoccupation récurrente de l'Office d'augmenter rapidement et de façon conséquente la production du coton et du riz. Le colon y sera assimilable à l'ouvrier agricole ou au serf. Les essais de la culture du riz et du coton en régie ⁶(exemple la de zone de Molodo) ne donneront pas de bons résultats à cause des problèmes techniques et du coût de production (le carburant des machines utilisées pour le travail de la terre était acheminé au Soudan depuis le port de Dakar (Coulibaly, 1997 ; Schreyger, 2002 ; F:\ Molodo.mht). Il y a lieu de s'interroger aussi sur le degré d'engagement des colons pour une cause presque étrangère aux préoccupations qu'étaient les leurs, celles de la recherche obstinée de leur subsistance. L'Office va opter pour la mécanisation partielle. Comme son nom l'indique, elle consistait à prioriser certaines opérations culturales tels que l'enfouissement de l'engrais vert, l'épandage et l'enfouissement de l'engrais chimique et le billonnage pour le coton. Pour le riz, seuls le labour de déchaumage et le labour profond étaient mécanisés. Ces prestations, gratuites,

4 Fall Babacar, dans le n°41 (1993) de *Civilisations, Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, indique : « *Sous l'impulsion des parlementaires africains, l'Assemblée fit voter une série de lois et de décrets pour mettre fin à un tel régime. Les décrets des 22 décembre 1945 et 20 février 1946 abolirent le système des pénalités administratives dit de «l'indigénat». La loi n-46-645 du 11 avril 1946, rapportée par le député Félix Houphouët-Boigny, supprima le travail forcé en stipulant la liberté du travail et l'interdiction de toute contrainte directe ou indirecte aux fins d'embauche ou de maintien sur les lieux de travail d'un individu non consentant* ».

5 Selon Vittorio Morabito (1977), 9000 ha furent abandonnés soit 36% en laissant 15 000 ha cultivables, et la population réduite à 20 000 personnes.

6 Suite à la suppression en 1949 de la deuxième portion du contingent et pour pallier la crise de main d'œuvre, il a été créé en 1950, le Centre de Régie Mécanisée de Molodo (C.R.M). Ainsi commença l'exploitation en régie du riz à Quinzambougou (M2), à Médine (F2). Le C.R.M ne donnant pas les résultats escomptés et avec les difficultés financières du moment la régie riz est progressivement supprimée à partir de 1961 pour la culture intensive du coton en colonat.

visaient une intensification conséquente du travail et une augmentation optimale des rendements. Les autres activités culturelles reposaient sur la culture attelée ou manuelle. Aussi, dans la même logique d'incitation des colons à rester et à attirer d'autres paysans vers les terres irriguées, l'Office du Niger multiplierait-il les initiatives séductrices telles que l'amélioration de l'habitat (maisons en dur pour les colons), l'autorisation de la polyculture avec pratique de l'assolement. Le lot de colonisation fut ainsi divisé en quatre parcelles comme suit : 2 ha de coton, 2ha d'engrais vert, 1hectare de rizière cultivée, 1hectare de rizière en jachère (Coulibaly, 1997). Le temps consacré aux activités mécanisées étant *de facto* libre pour le colon, il s'en appropriait pour s'adonner à d'autres cultures et/ou activités en vue de sa subsistance, ce qui ruinerait les espoirs de l'Office en ce qui concerne ses attentes en termes de rendement. Les difficultés financières provoquées au niveau de l'entreprise par cette nouvelle donne, inspireront le retour du concept de *mauvais colons*. Les colons seront accusés de fournir moins de travail en qualité aussi bien qu'en quantité.

Pour déjouer les stratégies d'appropriation de la mécanisation par les colons, l'Office institua en 1954, ce qui est communément appelé aujourd'hui le Contrat Annuel d'Exploitation (C.A.E.). Par ce nouveau contrat, l'Office réaffirmait sa main mise sur la terre et prenait, par là-même, le contrôle du procès de production. L'entreprise procéda à la diminution de ses charges, notamment celles liées à la gratuité des travaux mécaniques et focalisa ses efforts sur les deux cultures qui l'intéressaient : le coton et le riz. Le colon était désormais tenu de respecter le calendrier agricole, payer ponctuellement la redevance hydraulique, payer les prestations de service, s'abstenir de toute transmission de droits à lui concédés sur la terre (ni transfert, ni cession). Le contrevenant à ces dispositions s'exposait au risque d'éviction.

Malgré la naissance du Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger (S.C.A.O.N.) en 1954, en réaction aux mesures draconiennes prises par l'Office du Niger, les conditions des colons resteront précaires comme ci-dessus indiqué, la lutte ayant été récupérée par l'U.S.R.D.A.⁷ à des fins politiques⁸. En effet, les revendications corporatistes du S.C.A.O.N. comprenaient : l'obtention d'un titre de propriété foncière, la cessation des perquisitions (saisie de graines et de bétail) et des abus des agents techniques et des chefs traditionnels, la révision rationnelle du tarif des redevances à fixer selon la récolte, le recours à l'autorité juridique pour résoudre

7 Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain.

8 Il s'agissait pour l'USRDA, en réalité d'instrumentaliser les résistances paysannes exprimées par le syndicat pour contrebalancer l'influence du Parti Progressiste Soudanais mieux implanté dans la zone à cette époque et pour les paysans, de s'appuyer sur le mouvement de libération animé par les intellectuels des villes, pour atteindre leurs objectifs, en l'occurrence la cessation des perquisitions (saisie de grains et de bétail).

les conflits, la participation à la fixation du prix d'achat au producteur, la liberté de commercialiser en dehors des quotas exigés, le droit d'exploiter les terres hors casier pour les cultures sèches et l'élection démocratique du représentant des colons au conseil d'administration de l'Office du Niger siégeant à Paris (Magasa, 1999). Pour atteindre ces objectifs, le S.C.A.O.N. se devait d'être un syndicat bien organisé. A ce sujet, écoutons le vieux Dembélé Amara que nous avons rencontré à Koyan Pèguèna, Zone de production rizicole de Niono, le 10 Décembre 2012.

« Seuls les gros travailleurs et ceux qui étaient en règle avec l'O.N. étaient élus comme responsables au sein du comité. Les réunions syndicales étaient annoncées et leurs résolutions diffusées par des crieurs publics. Des mesures de solidarité et d'entraide étaient entreprises en faveur des colons ayant des difficultés à entretenir leurs parcelles, faute de main-d'œuvre. Pour défendre ce qui restait de leur récolte, les femmes gardaient, pilon à la main, les greniers contre les agents de perquisition de l'O.N. au moment où leurs maris étaient occupés dans les champs ».

Ces propos sont corroborés par Coulibaly (1997). En prenant en compte tous les développements ci-dessus, nous pouvons dire que la vie dans les villages de colonisation n'a pas été agréable. Quel bilan peut-on faire alors de la situation alimentaire dans la zone O.N. à la fin de la période coloniale, et quelle analyse faire de cette situation ?

A la veille de l'indépendance du territoire du Soudan en 1958,

« 41200 ha sont aménagés dont 37 790 effectivement cultivés par les colons. Ceux-ci ne parvenaient pas, compte tenu de leurs faibles moyens, à cultiver toutes les superficies aménagées. Il restait donc à récupérer près de 3 500 ha. L'Office du Niger fournit 45 000 tonnes de paddy dont 28 500 commercialisées. En revanche la production de coton demeurait très faible : 3 405 tonnes de coton-graine dont 2 712 commercialisées. C'est que les rendements demeuraient encore faibles aussi bien pour le riz (entre 1700 Kg/ha et 2 900 Kg/ha de paddy alors que les parcelles de la recherche vont jusqu'à 4 600 Kg/ha) que pour le coton (entre 223 Kg/ha et 650 Kg/ha pour les parcelles de la recherche) » [Coulibaly, 1997 : 57-58].

Passant en revue différentes analyses faites sur la situation du colon et s'appuyant sur les résultats d'enquêtes de l'Institut National de Statistiques et d'Etude Economique (INSEE) publiés en mars 1964, le même Coulibaly (1997) indique qu'en réalité cette dernière fut moins brillante et que leurs revenus n'étaient pas très supérieurs à ceux des paysans de la zone périphérique de l'Office du Niger, que leur situation était quasiment identique à celle des paysans disposant de charrues dans les autres régions du Mali. En analysant les chiffres ci-dessus, nous voyons qu'en plus de la faiblesse des rendements, plus de la moitié du riz produit était commercialisé. Il ne restait pour la consommation domestique que 16 500 tonnes qui, décortiquées, ne pouvaient donner que 10 725 Tonnes de son poids en graines⁹. Lorsque l'on tient

9 La quantité du son de riz est estimé à 35% de la production du riz paddy et

compte des perquisitions des greniers et des différentes formes de ponctions exercées sur les récoltes, l'on arrive à la conclusion que la part réservée à la consommation domestique ne pouvait qu'être sérieusement entamée ou négligeable.

Au regard de tout ce qui précède, l'on est en droit d'affirmer que pendant toute la période coloniale, les colons ont vécu dans une angoisse permanente de disette. Cette insécurité alimentaire, en plus des causes liées à la mobilisation insuffisante des facteurs de production (terre, équipements, financement, intrants), peut être attribuée à l'esprit même de la création de l'Office du Niger et au-delà, à celui de la colonisation tout court. Pour les dirigeants français de l'époque, et ceux d'aujourd'hui encore, le salut économique de la France passe par les colonies qui doivent devenir les principaux fournisseurs de matières premières et les premiers débouchés de l'industrie française. La paix intérieure de la France ne dépend-elle pas de la politique extérieure de ce pays faite de spoliation, d'extorsion des ressources des autres ? De ce fait, l'agriculture vivrière ne pouvait pas être la préoccupation majeure des responsables de l'Office du Niger colonial. La politique agricole coloniale était en réalité celle de l'exploitation à outrance des territoires conquis par l'instauration d'une économie de traite (Suret-Canale J., 1964). La question de l'alimentation était donc en réalité, la seule affaire du colon qui, tant bien que mal, et malgré tous les obstacles sciemment dressés sur son chemin, cherchera à *tromper* toujours sa faim, car

« La question vivrière s'est posée également sous l'aspect de la prise en charge par les colons de leur propre entretien : le capital n'avait pas à supporter cette charge, ni les risques de production que cela supposait » [COULIBALY, 1997 : 28].

Elle ne pouvait en aucun cas être imputée à une quelconque imprévoyance des colons. Même s'il faut relativiser ces propos de Suret-Canale selon lequel :

« Il n'y a pas de paysans imprévoyants. Les patriarches de l'époque précoloniale ne se contentaient d'ailleurs pas de conserver les semences indispensables à la récolte suivante ; ils conservaient dans les greniers familiaux des réserves importantes afin de parer à une éventuelle mauvaise année – récolte compromise par la sécheresse ou les sauterelles (deux années de récolte en pays mossi). L'exploitation coloniale a rendu impossible le maintien de ces réserves et en cas de déficit, le paysan en est réduit à consommer même les réserves indispensables aux prochaines semences ». [SURET-CANALE, 1964 :29].

C'est pourquoi,

« Cette prétendue imprévoyance ne faisait, en réalité, que refléter la disette permanente créée, en temps de soudure par l'exploitation coloniale » [Suret-Canale, 1964 :298].

Le bilan de la période coloniale ne fut pas encourageant. Schreyger E. (1984) rapporté par Tricart J. et Blanck J. P. indique que :

la quantité de paille par le rapport grain/paille = 0,8.

« L'état des lieux dressé lors de l'accession du Mali à l'indépendance aboutit à une dépense totale, par la France, de 25 milliards de francs CFA pendant la période coloniale, correspondant à la construction du barrage de Markala, au creusement des canaux d'irrigation, à l'aménagement des casiers, etc. En 1959, 54 000 ha étaient aménagés dont 41 000 étaient effectivement productifs ». [Tricart J. et Blanck J. P., 1989 : 570-571].¹⁰

Ce qui est largement en deçà des prévisions initiales de 960 000 ha. La période coloniale restera donc celle de souffrances au plan alimentaire dans les villages de colonisation. Qu'en sera-t-il pour la période qui a suivi l'indépendance, notamment celle de la première République du Mali ?

2. La politique agricole de la première république (1960 – 1968) et ses implications sur la situation alimentaire des colons

2.1. Contexte

C'est en pleine guerre froide que la république soudanaise est devenue la république du Mali le 22 septembre 1960 à l'issue d'un congrès extraordinaire du parti U.S.-R.D.A. A l'époque, le pays s'est rangé du côté des pays dits **Non Alignés** avec un penchant pour le socialisme jugé conforme à l'esprit de solidarité communautaire jadis mis à mal par la colonisation. Le pays devrait compter uniquement sur soi-même, eu égard à la situation conflictuelle dans laquelle il se trouvait désormais avec son ancien allié, le Sénégal et aux rapports exécrationnels avec la France soupçonnée d'avoir tiré les ficelles ayant engendré l'éclatement de l'éphémère Fédération du Mali. Presque sous embargo régional et sevré brutalement de l'assistance de son ancienne puissance coloniale, le jeune Etat malien frayant sa voie, dans l'euphorie de l'indépendance, n'eut autre choix que d'adopter ce que nous appelons ici la stratégie du hérisson, ayant opté pour un nationalisme dur. Cet état de fait aura des répercussions sur les différentes orientations économiques du pays et notamment sur sa politique agricole (Diallo, Séga Boubakar et al, 2010).

2.2. La politique agricole de la première république

En 1960, le Mali avait opté pour une économie planifiée de type socialiste dirigée et contrôlée par l'Etat. Il s'agissait de procéder le plus vite possible à la déstructuration du système colonial en mettant en place des structures conformes aux réalités maliennes. L'agriculture devrait servir de tremplin à l'industrialisation du pays. C'est ainsi que le premier plan quinquennal (1961-1965) avait donné la priorité à l'augmentation de la production et des exportations agricoles. Dans cette perspective, l'Office du Niger occupa une place de choix eu égard aux potentialités

¹⁰ Selon Morabito Vittorio (1977 : 63), les frais réévalués à la valeur du franc en 1960, depuis l'origine de l'Office du Niger jusqu'en 1960 se sont élevés à 67 milliards d'anciens francs métropolitains. Le financement ayant pour origine : le budget de l'AOF, les fonds publics métropolitains, le budget du Soudan, les réparations allemandes et l'aide du Plan Marshall. L'Office a bénéficié des ¾ des investissements productifs opérés par la France en AOF.

d'aménagement qu'il recelait. Cette entreprise sera d'ailleurs nationalisée par la convention du 15 mai 1961 et deviendra un établissement public de l'Etat malien et s'est vu attribuer des objectifs de production trop ambitieux pour les cinq années qui ont suivi : taux de +62% attendu pour la production intensive du riz grâce à une hausse des rendements de 56% ; taux de production de +598% pour le coton par une hausse de la superficie cultivée et des rendements de 127% et de 186% en comptant sur un investissement de 38,4 millions de dollars, soit 58,5% du montant total des investissements au niveau du secteur agricole au Mali, la production du riz devant passer de 53 811 Tonnes à 87 000 Tonnes entre 1960 et 1965. Le tableau suivant est assez édifiant en la matière :

Tableau n°5 : Augmentations escomptées à l'Office du Niger au titre du Plan Quinquennal 1961-1965

1961-1965

	Résultat de 1959	Objectifs Plan 1961-1966	Pourcentage d'augmentation
Surface aménagée	43 427 ha	70 000 ha	61
Surface cultivée	36 608 ha	63 000 ha	72
Surface rizicole	36 508 ha	35 000 ha	4
Collecte du riz	53 811 T	87 000 T	62
Rendement de riz/ha	1, 6 T	2, 5 T	56
Surface cotonnière	6 600 ha	15 000 ha	127
Collecte de coton	4 300 T	30 000 T	598
Rendement coton/ha	0, 7 T	2 T	186

Source : SCHREYGER, Emile, 1984, p.224.

Dans sa logique d'aller vite et d'éviter toutes les entraves possibles, le nouveau régime reconduira la politique de séduction qui attirera entre 1958 et 1960 le nombre impressionnant de 29 000 colons dont 6 000 mossis. Il procédera à la dissolution du Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger (S.C.A.O.N.), car le nouvel Etat était désormais celui de toutes les catégories socioprofessionnelles, donc des paysans. Mais, le contrôle sur le premier facteur de production qui est la terre, sera toujours exercé par le maintien du Contrat Annuel d'Exploitation (C.A.E.) institué en 1954. C'est dans cette même optique que l'Etat procédera à la réduction de 25% du prix d'achat du paddy au producteur. Conformément à l'option socialiste, et dans un esprit volontariste, le Gouvernement adoptera un système de collectivisation de la production, le secteur rural occupant plus de 90% de la population du pays. Le schéma consistait en la création de coopératives, de champs collectifs, de

centres d'exploitation en régie directe¹¹ à l'image des fermes d'Etat de l'ex-Union Soviétique (les Sovkhozes), et d'une entreprise d'Etat détenant le monopole de la commercialisation des produits agricoles (l'Office des Produits Agricoles du Mali). C'est l'esprit de la loi du 9 juin 1960 portant création d'un système coopératif affilié directement au parti Union Soudanaise- Rassemblement Démocratique Africain (U.S-R.D. A) au pouvoir et échafaudé de ce fait en village, groupement de villages, arrondissement et cercle.

Dans la mise en œuvre de cette politique, l'Etat procéda d'abord à une semi-collectivisation de la production. Elle fut ainsi dénommée car elle permettait d'abord à chaque travailleur d'avoir un champ individuel de riz mais elle devrait constituer en fait le prélude à une collectivisation intégrale de la production. Elle consistait à faire des blocs collectifs (bloc- coton et bloc-riz) aménagés sur de nouveaux périmètres ou sur les terres des colons lourdement endettés ou encore sur les terres des colons démissionnaires. Ces blocs étaient exploités par les nouveaux arrivants à l'Office du Niger et les colons évincés. La superficie allouée était d'un hectare par travailleur, donc fonction du nombre de travailleurs recensés sur l'exploitation. La structure d'encadrement de chaque exploitation comprenait un moniteur-adjoint jouant le rôle de chef d'exploitation, les représentants d'équipes et les délégués¹². Aidé dans sa tâche par les représentants des équipes et les délégués, le moniteur-adjoint était chargé de veiller sur le temps et la qualité de travail fourni, et chaque travailleur était rémunéré en fonction de ces critères de performance. De plus, les équipes les plus performantes étaient bonifiées. Chaque travailleur recevait une sorte d'avance à la fin de chaque séquence de travail, mais il fallait attendre les récoltes pour entrer véritablement en possession de son traitement. De ce dernier, les travailleurs recevaient 80% et les 20% étaient remis aux chefs d'équipes en guise d'émoluments pour le sacrifice qu'ils consentaient en partageant la somme entre leurs différents membres. Pour le gouvernement socialiste de l'époque, il fallait vite dépasser la semi-collectivisation car elle portait encore la tare de l'idéologie coloniale d'individualisation de la production, chaque travailleur voulant rentrer toujours en possession de la plénitude du prix de sa force de travail.

Pour atteindre ces objectifs d'édification d'un Etat socialiste, l'Etat créa en 1961 le village collectif de Logo-Tominian pour expérimenter la collectivisation intégrale de la production. Une centaine de jeunes, parmi lesquels une vingtaine étaient mariés, ont été ainsi transférés de Tominian à l'Office du Niger. Il s'agissait d'avoir un ensemble collectif cohérent dont les membres étaient supposés se connaître et entretenir des rapports de confiance. Tout devrait être mis en commun, des facteurs de production à la production elle-même mais surtout, la vie devrait être totalement

11 Sur les régies, voir Morabito, V., 1977, p.66.

12 Une équipe était composée de 6 à 15 membres et les délégués étaient les représentants de plusieurs équipes (élus parmi les responsables de ces équipes).

égalitaire et communautaire (repas en commun en l'occurrence).

« Le pouvoir comptait beaucoup sur cette expérience qui devait donner le jour à un nouveau type d'homme. Il y aurait non seulement changement des rapports de production mais aussi changement des structures sociales et mentales » [COULIBALY, 1997 : 78].

Mais, quelle ne fut la déception des autorités de la première république, lorsque de nombreuses fuites furent constatées à Logo-Tominian dès 1961. Ce fut ressenti comme un véritable camouflet eu égard aux ambitions collectivistes du projet de société de l'U.S.R.D.A. Il fallait donc vite revoir le système car la conviction était forte en ce qui concerne la validité du principe. Les réformes entreprises allèrent de ce fait dans le sens d'une réorganisation des champs collectifs, d'une révision du mode de rémunération et la création par la même occasion d'un esprit de compétition et d'émulation entre les travailleurs. Ce fut comme un retour au système semi- collectiviste car la tendance était à un savant dosage entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Des blocs collectifs furent donc constitués à raison de 15 travailleurs par bloc-coton d'un demi-hectare et de 10 travailleurs par bloc de riz d'un demi-hectare aussi. La brigade qui entretenait chaque bloc était placée sous le contrôle d'un comité ayant pour tête de proue le moniteur d'agriculture jouant le rôle de technicien. Le chef de village et le responsable des jeunes étaient membres de droit de ce Comité, émanation du parti. La production était partagée en deux grandes parties : la première partie était répartie entre les travailleurs et la seconde partie était partagée comme suit : 1/3 alimentait le fonds de roulement du champ, 1/3 la caisse de la coopérative et 1/3 était destiné à la caisse de la structure locale du parti U.S.R.D.A.

2.3. Les implications de la politique agricole de la première république dans l'insécurité alimentaire des colons.

Les colons ont payé un lourd tribut à la politique agricole collectiviste de l'U.S.R.D.A. Comme déjà indiqué, le champ collectif était obligatoire dans chaque village. Le bénéfice de la vente de ses produits était utilisé pour l'entretien des structures coopératives et les investissements intra villageois. Les paysans étaient forcés de vendre leur production de céréales à des prix très bas fixés par l'État¹³. L'objectif étant d'assurer un approvisionnement sûr et à faible coût des villes.

« Toutes les opérations commerciales de vente des produits agricoles et d'achat des biens de consommation pour l'ensemble de la population rurale, devront se faire par l'intermédiaire de l'organisation coopérative. C'est dans le cadre coopératif, également, qu'interviendra le crédit agricole » [Ministère du Plan, 1961, p. 21 in Coulibaly, 1997 : 75].

Les coopératives collaboraient en la matière avec les Sociétés d'Etat disposant respectivement du monopole sur les marchés des produits agricoles, des équipements

13 Selon Vittorio Morabito (1977 : 65), « une police économique » contrôla systématiquement le périmètre de l'Office, soit par terre soit sur l'eau. Quelques endroits de l'Office furent entourés de barbelés pour empêcher la contrebande. Pour mieux contrôler encore la récolte, le battage mécanique aux frais des colons fut rendu obligatoire ».

et des intrants : l'Office des Produits Agricoles du Mali (O.P.A.M.) qui a vu le jour en 1965 et la Société du Crédit Agricole et de l'Équipement Rural (S.C.A.E.R.) créée en 1964. Des sacs devant contenir chacun 100 kilogrammes de riz étaient envoyés à chaque chef de village qui se devait de les répartir entre les unités de production. Cette répartition faisait l'objet de clientélisme voire de favoritisme de la part des chefs qui faisaient souvent fi des capacités de production des familles. Le vieil Amara de Koyan Pèguèna, zone de production rizicole de Niono, disait :

« Même si ta production était mauvaise, les sacs reçus devraient être remplis et rendus selon un délai fixé à cet effet ».

Au lieu de faire preuve de discrimination positive, ces responsables locaux en profitaient au contraire pour régler le compte à certains de leurs détracteurs. Presque dépourvu à la fin de provisions pour la consommation domestique, eu égard aux nombreux prélèvements (semences, redevances, remboursement de grains, etc.) sur la production, le colon était réduit à se ravitailler au niveau des magasins des coopératives locales contre remboursement à la prochaine récolte.

Pour résoudre l'équation de l'obtention de leurs moyens d'existence (préoccupation récurrente), les colons étaient obligés de se livrer à des cultures en hors casiers (pour éviter le paiement de la redevance eau), à des activités artisanales et/ou pastorales, à la vente *illicite* de leur production aux commerçants privés. Les paysans s'investiront peu dans les champs collectifs dont la production était inférieure de 30 % en moyenne par rapport aux champs familiaux¹ (http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_du_Mali&oldid=82418122). En outre, le champ collectif, au regard des abus dans l'usage de leur production, a été considéré comme un tribut payé à l'État, d'où le nom évocateur de **komite foro** (le champ du comité) comme « le champ du commandant » pendant la période coloniale. Pourtant, l'un des objectifs majeurs du Plan Quinquennal 1961- 1965 était de développer la production agricole et animale dans un cadre socialiste pour renforcer l'indépendance alimentaire du pays et augmenter ses exportations. Cet objectif qui constituait en fait le volet de la sécurité alimentaire, n'a pas été atteint à cause de l'échec du plan dans sa globalité. En ce qui concerne l'Office du Niger, au plan de la production-comme le montre le tableau ci-dessus- des contre-performances vont apparaître. Sur les prévisions de 2 Tonnes de coton par hectare, il ne fut produit en 1965 que 1,2 Tonnes par hectare, et sur 2,5 Tonnes par hectare de riz prévus, il ne fut réalisé que 1,5 Tonne de riz par hectare. En ce qui concerne les aménagements, sur 15 000 hectares de coton envisagés, seulement 4 200 hectares ont pu être réalisés et sur 35 000 hectares de riz prévus, 28 869 hectares ont été réalisés. L'analyse documentaire et les entretiens ont montré que ces contre-performances sont à mettre au compte de plusieurs faiblesses de la politique à savoir :

1.1.1. Le caractère inadapté de la collectivisation de la production

La politique collectiviste telle qu'échafaudée par les autorités du Mali s'est révélée inadaptée. Les séquelles de l'esprit individualiste développé chez les colons par l'Office du Niger pendant la période coloniale n'avaient pas encore disparu malgré le déploiement de tous les slogans et chants de propagande socialiste. Il faut dire que les fondements des différentes expériences de collectivisation n'étaient pas solides. Considérer tous les habitants des villages de l'Office du Niger comme un ensemble ayant des habitudes communautaires héritées du passé relevait certainement d'une approche trop simpliste du mode de production paysan de la période précoloniale. Certes, l'une des caractéristiques principales de l'Afrique précoloniale a été la grande famille ou famille étendue en déstructuration de nos jours, mais un exemple du genre Logo-Tominian est à rechercher certainement dans une remontée hypothétique très lointaine du temps. Ensuite, la grande famille africaine se constituait et se disloquait selon des mécanismes de changement social inhérents à toute société. Généralement, comme le soutiennent Bierschenk, Thomas et Olivier de Sardan, Jean Pierre :

« Les conflits sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale. Ce sont aussi des indicateurs du changement social, particulièrement pertinents pour une anthropologie du développement ». [Bierschenk, **Thomas et Olivier de Sardan, Jean Pierre** 1994. URL : <http://apad.revues.org/2173> Consulté le 31 décembre 2013].

Au-delà des questions de raréfaction des ressources, un cadet assoiffé de leadership, mais en mauvaise position dans la fratrie ou la lignée peut fonder une famille ou un hameau. Un hameau peut devenir un village par suite de mésentente avec sa tutelle. Une famille peut se disloquer suite à une discorde née des problèmes de gestion de ses membres devenus trop nombreux. Ces problèmes peuvent être d'ordre matrimonial, de succession et surtout de gestion de la production. Ici, il s'agit tout de même de gens liés par le même génotype et qui, en principe, devraient pouvoir vivre en bonne entente. Il se trouve, en revanche, que la collectivisation telle qu'expérimentée par les autorités de la première république, n'a pas tenu compte de l'origine familiale et/ou ethnique des populations à l'Office du Niger. Cette forme d'organisation de la production était visiblement étrangère aux colons, preuve encore une fois qu'une organisation sociale ne s'importe pas. Elle est le fruit d'un processus d'évolution qualitative. Or, le village collectif de Logo-Tominian n'était qu'une tentative de transfert du kolkhoze soviétique¹⁴ sur les terres aux réalités sociologiques totalement différentes de l'Office du Niger au Mali. De ce fait, il y a lieu d'admettre que la collectivisation intégrale à laquelle aspiraient les autorités de la première république du Mali s'apparentait à une véritable illusion, à un artificialisme faisant fi des mécanismes réels par lesquels s'opère le changement social. Il faut aussi retenir que les divergences d'intérêt, engendrant les conflits, constituent la menace sur l'unité de toute organisation sociale constituée. Les champs collectifs et le village collectif de Logo-Tominian ne pouvaient pas donc échapper à la règle.

14 Dans l'Ex-URSS, coopérative agricole de production qui avait la jouissance de la terre qu'elle occupait et la propriété collective des moyens de production.

1.1.2. *La rupture de l'alliance paysans-parti U.S.R.D.A au pouvoir*

Mécontents de la dissolution du S.C.A.O.N., soumis à une série de prélèvements, les colons ne faisaient plus de différence entre la première république du Mali indépendant et la période coloniale en ce qui concerne leurs conditions d'existence. Ceux-ci vont s'allier aux commerçants gênés eux aussi à l'époque par les nombreux contrôles des marchés¹⁵ par l'Etat. Ce groupe stratégique sera le socle de la nouvelle lutte de « libération nationale », concept qui sera d'ailleurs instrumentalisé par les militaires putschistes du 19 novembre 1968.

1.1.3. *Le caractère trop volontariste et trop rapide des réformes*

La réforme collectiviste a été mise en œuvre de façon trop rapide, voire trop volontariste. Les nouvelles autorités du pays voulaient en finir avec tous les attributs de la colonisation, en tout cas, en ce qui concerne la gestion de l'Office du Niger. C'est pourquoi, les erreurs qui auraient dû être constatées et corrigées ne l'ont pas été si bien que les objectifs politiques primaient sur les réalités économiques et sociologiques du pays. C'est ce qui explique le caractère démesuré des objectifs du Plan quinquennal par rapport à l'état des forces productives, des ressources humaines et financières, de la position géographique du pays et des structures sociales et économiques. C'est à ce volontarisme qu'il faut aussi attribuer les décisions de création de la police économique et l'institution du monopole de l'Etat sur les importations malgré l'inconvertibilité du franc malien à l'époque, mesures qui s'avèreront très néfastes en termes de dégradation du secteur agricole. Il faut signaler :

« Les problèmes agro-techniques, l'insuffisance des moyens mécaniques et des infrastructures, le manque de formation des moniteurs et instructeurs » [http://fr.wikipedia.org/wiki/office_du_niger » consulté le 16 mars 2012].

Et [Coulibaly, 1997 : 85] indique que la modification du système de production hérité de la colonisation n'a pas été importante en ces termes :

« Malgré l'utilisation de certaines machines à l'Office du Niger, il n'y a pas, en effet, de révolution technologique dans le procès de production parce que les paysans ont été tenus à l'écart de l'utilisation de ces machines et qu'ils ont, par contre, tout simplement cherché à intégrer la charrue au système traditionnel basé sur la culture extensive. La lutte des colons pour garder le contrôle des conditions de production et l'incapacité de l'Office du Niger à conserver même la qualité des aménagements, ont freiné l'évolution technologique. Les colons continuaient à semer du mil sur défriche et du riz sur un casier mal aménagé. La base de l'économie paysanne, qui apparaissait notamment dans la prolifération des champs hors-casiers, n'a pas été bouleversée ».

15 Il existait une police économique à l'Office du Niger, chargée de réprimer le développement du marché noir des produits agricoles.

Entre 1960 et 1968, le colon s'est plutôt appauvri (Coulibaly, 1997). Cet appauvrissement, de notre point de vue, était lié au rôle central attribué au colon dans l'atteinte des objectifs du Plan quinquennal 1961- 1965. On demandait trop aux paysans. Ce rôle démesuré assez préjudiciable aux conditions de vie du colon, explique toutes les ponctions sur la production à l'Office du Niger et l'insécurité alimentaire à laquelle demeuraient confrontées les populations pendant toute la période de la première république du Mali. Manifestement, l'Etat socialiste du Mali, nouvellement indépendant, n'avait pas les moyens de sa politique agricole.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il y a lieu de rappeler que l'Office du Niger a été créé pour assurer un approvisionnement de l'industrie textile de la France métropolitaine en coton fibre, l'objectif étant de palier la dépendance à la Grande Bretagne dans ce domaine. Un barrage de dérivation a été construit sur le fleuve Niger, un réseau hydraulique mis en place et des populations déportées pour la construction des infrastructures d'irrigation et les travaux d'aménagement. Pour atteindre l'objectif initial, une prise en compte de la question alimentaire des colons ne pouvait pas être une priorité des autorités coloniales. Malgré l'introduction du volet riziculture exigée par le Gouverneur Jules Carde comme condition de création de l'ON, les différents modes de mobilisation de la force de travail (Service Temporaire des Irrigations du Niger et Travail Contractuel Imposé) serviront à soumettre les colons à un traitement cynique déniait leur humanité, toute chose conforme à l'esprit de la colonisation, celui de l'économie de traite. Le souci des autorités coloniales n'ayant jamais été la sécurité alimentaire des colons.

A l'indépendance, l'Etat optera pour une économie planifiée de type socialiste qui procédera à une collectivisation de la production. Le Plan Quinquennal 1961-1965, émanation de cette politique, s'avèrera trop ambitieux au regard de ses objectifs. La volonté ardue d'industrialiser rapidement le pays, à partir du secteur agricole, contribuera à la mise en place d'une ponction excessive sur la production, entraînant l'appauvrissement du colon et l'exposant à des disettes récurrentes. A l'évidence, le caractère inadapté de la collectivisation de la production, le caractère trop volontariste et trop rapide des réformes contribueront à la rupture de l'alliance à but électoraliste entre les colons et le parti U.S-R.D. A au pouvoir. Comme quoi, tout deal quelle que soit sa force, s'il ne prend pas en compte le minimum d'intérêt de chaque partie, notamment la survie de l'une ou l'autre, est appelé à prendre fin. Si le régime colonial avait opté pour une économie de traite et fait fi de la question alimentaire, la première république du Mali, de par le niveau de ses ambitions, était plutôt portée vers les ponctions que d'asseoir une sécurité alimentaire dans les villages de colonisation. Qu'en sera-t-il pour la période 1968-1980, celle subséquente au *pronunciamiento* du

19 novembre 1968 ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] FALL, Babacar. *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946), Civilisations* [En ligne], 41 | 1993, mis en ligne le 30 juillet 2009, consulté le 30 décembre 2013. URL : <http://civilisations.revues.org/1717> ; DOI : [10.4000/civilisations.1717](https://doi.org/10.4000/civilisations.1717).

[2] BIERSCHEK, Thomas et OLIVIER DE SARDAN, JeanPierre. *ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques...*, in : « **BULLETIN DE L'APAD** » [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, Consulté le 31 décembre 2013. URL : <http://apad.revues.org/2173>.

[3] COULIBALY, Chéïbane (1997). *Politique agricoles et stratégies paysannes au Mali 1910 – 1985. Le règne des mythes à l'Office du Niger*, Bamako, Editions le Cauri d'or. DOI-10.3406/jafr.1977-1786.

[4] DIALLO, Séga et al, *Notre Mali 1960-2010*, AMAP, Bamako, 2010.

[5] GOÏTA, Kanchi (2016). *L'insécurité alimentaire dans les exploitations agricoles familiales en zone Office du Niger au Mali*, Bamako, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée, Thèse de Doctorat Unique, Université de Bamako, 331p.

[6] MAGASA Amidou. (1999 2^e éd.), *Papa-commandant a jeté un grand filet devant nous. L'Office du Niger 1902-1962*, Ségou, Fondation Yérédon.

[7] MORABITO, Vittorio (1977). L'Office du Niger au Mali, d'hier à aujourd'hui, in : *Journal des Africanistes*, Tome 47 Fascicule 1, pp53-82.

[8] SCHREYGER, Emil (1984). *L'Office du Niger au Mali : la problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du sahel*, Wiesbaden (Allemagne), Franz Steiner Verlag.

[9] SURET – CANALE, Jean, (1964). *L'Afrique Noire Occidentale et Centrale. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions Sociales.

[10] TRICART, J. et BLANCK, J.P. (1989), « *L'Office du Niger, mirage du développement au Mali ?* », in : *Revue Annales de Géographie*, Paris, Editions Armand Colin, Vol. 98.

[url:/web/revues/home/prescript/article/jafr_0399-0346](http://web/revues/home/prescript/article/jafr_0399-0346) 1977 num 47- 1 1786 consulté le 01 octobre 2014.

[11] ZAHAN, Dominique. *Les Mossis du Delta Central Nigérien*, Ségou, Office du

Niger, Section immigration, S.D.

[12] « http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_du_Mali&oldid=82418122 » consulté le 07/09/2012.

[13] « http://fr.wikipedia.org/wiki/office_du_niger » consulté le 16 mars 2012.

[14]« https://codesria.org/IMG/pdf/21_la_strategie_coloniale_de_mise_en_valeur_du_bassin_du_fleuve_niger.pdf » consulté le 20/10/2020.

[15]https://fr.wikipedia.org/wiki/Office_du_Niger#Conditions_d'existence_et_de_travail_des_colons_de_l'Office) consulté le 21/10/2020.